



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultation Arrêté Ministériel ESOD

APPEL A LA MOBILISATION

Saint-Amand-les-Eaux, le 13 juillet 2026

L'heure est grave. Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature a mis en consultation du public le projet d'arrêté ministériel pour le classement des ESOD du groupe 2 qui sera en vigueur en France pour la période 2026/2029.

Dans ce projet, le classement du corbeau freux n'a pas été repris pour le département du Nord malgré la proposition favorable du Préfet, que je remercie pour l'écoute et la constructivité des échanges, en particulier avec les services de l'Etat, en premier lieu la DDTM du Nord.

Malgré cela, le ministère, sans aucune explication et en attendant le dernier moment pour impacter au maximum les actions sur les ESOD, retire le corbeau freux de cette liste de 5 espèces. C'est inacceptable pour plusieurs raisons :

- *Le ministère ne suit pas la demande du classement de l'espèce du Préfet du Nord et des Hauts-de-France. Pourtant, cette liste est le fruit d'un long travail de concertation et d'échanges entre les différents acteurs du département dans le cadre de la CDCFS qui avait produit un avis favorable et argumenté que Monsieur le Préfet avait suivi.*
- *Le montant des dégâts imputés à cette espèce dépasse largement les seuils fixés par le Ministère lui-même !*
- *Le corbeau freux est repassé en état de conservation favorable lors de la dernière mise à jour de la Liste Rouge Régionale.*

En conséquence, nous vous incitons à relayer cette information dans vos réseaux et à **répondre défavorablement** à cette consultation du public en argumentant également sur les dégâts agricoles importants réalisés par cette espèce dans le Nord.

La régulation de cette espèce via son classement ESOD dans le Groupe 2 est un parfait exemple de la relation collaborative entre le monde agricole et les chasseurs. L'espèce commet des dégâts agricoles importants en particulier lors des semis. Pouvoir agir sur ces dégâts est un service rendu par le monde de la chasse à nos partenaires agricoles. C'est en ce sens que nous ne pouvons pas accepter de perdre cette espèce dans le Nord, sans aucun argument ni justification alors qu'en amont, un travail important et de qualité de notre Fédération avec les différents acteurs du dossier avait permis de faire consensus.

J'en appelle à vous et à vos réseaux respectifs pour se mobiliser sur cette consultation publique en répondant défavorablement sur les bases de cette note argumentaire. J'en appelle également au monde agricole pour qu'il se mobilise car c'est en premier lieu pour les agriculteurs que nous, chasseurs, nous battons depuis des mois sur le dossier du corbeau freux.

A vos claviers !

Simon Régin

Président

Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

CONTACT PRESSE

Gilles de Valicourt

Tél. : 07 87 19 65 22

.....
La consultation est ouverte du **9 juillet au 30 juillet 2026 à minuit**. Vous devez y participer en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-pris-pour-l-application-de-l-a3385.html>